



Blessure en tombant sur un plateau en verre

Par **viel**, le **21/11/2010** à **15:56**

Bonjour,

Je réside dans une pension de famille : le réfrigérateur , en dégivrant a laissé l'eau s'écouler car n'y a plus de récipient pour la récupérer (constaté après l'accident).L'eau a mouillé le carrelage du salon (cuisine américaine). En entrant j'ai glissé sur le carrelage mouillé, et je suis tombé sur la table du salon dont le plateau, en verre ordinaire(ni verre sécurit , ni verre feuilleté) s'est brisé. J'ai été profondément coupé sur 7 cm. ce qui a nécessité 8 points de suture.

La responsabilité du propriétaire est-elle engagée (vieux réfrigérateur et vieille table de salon) ?

Merci pour la réponse.

Michel.

Par **Clara**, le **21/11/2010** à **17:19**

Bonsoir, peu importe que le matériel soit neuf ou jeune, en tout cas dans votre situation

Voyez avec vos assurances respectives pour une indemnisation